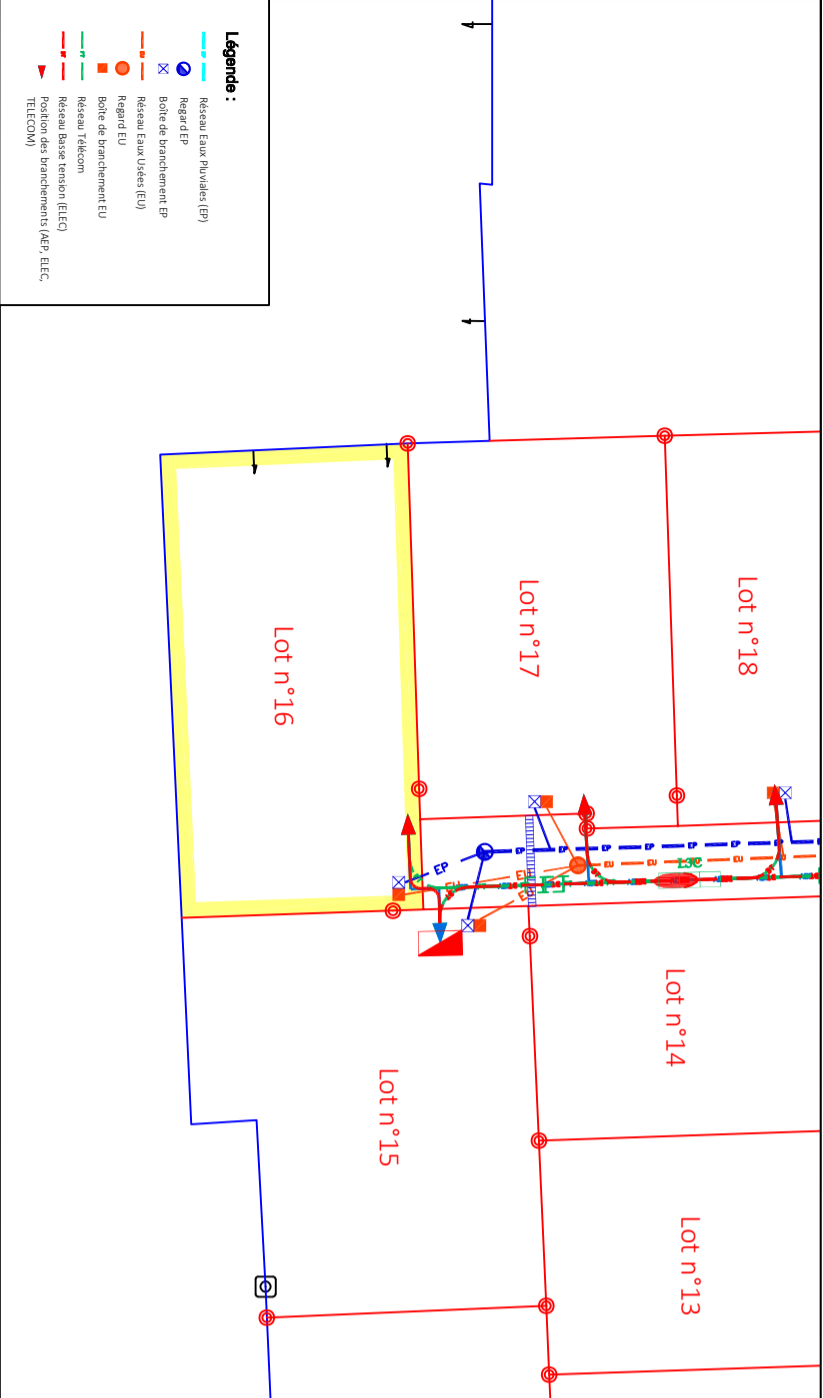


Nota : L'acquéreur et le constructeur devront se reporter au règlement écrit et graphique du permis d'aménager validé avant de lancer le projet

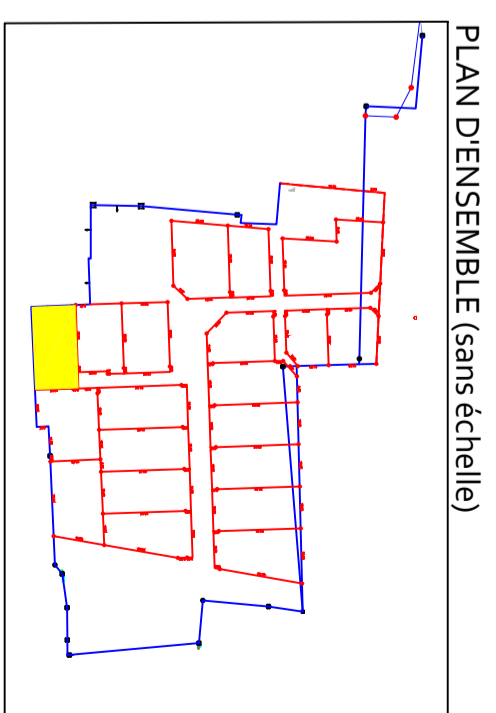
EXTRAIT PLAN VRD (selon plan réalisé par le Bureau d'étude SODEREF) Echelle : 1/500



Nota : Les positions des ouvrages sont donnés à titre indicatif. L'acquéreur et le constructeur devront s'assurer après visite sur site de la position exacte des éléments techniques. Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre peuvent réaliser des modifications des réseaux et des côtes voirie en phase chantier sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.

Département de LA SARTHE
 Commune de La Guerche
PLAN DE VENTE
 Lotissement "Les Hauts de la Métairie II"
 Aménageur : Sarthe Habitat

Lot n°16
 Section : B et ZE
 n°XX - 497 m²

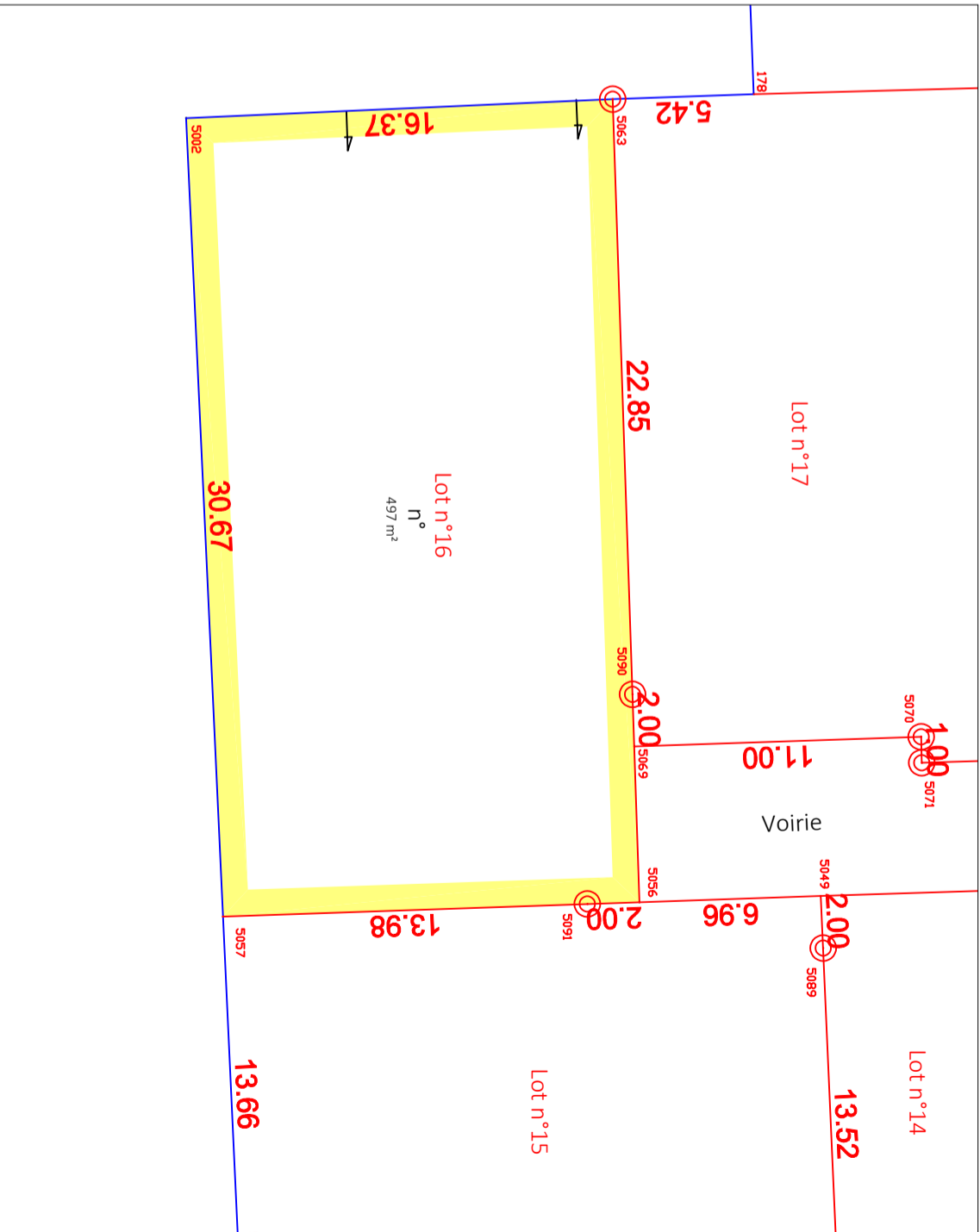


PLAN DE BORNAGE

⊙ Borne nouvelle plastique

— Limite nouvelle

Echelle : 1/250



Nota : L'acquéreur est tenu de contrôler la présence des bornes avant l'acquisition de son lot. Il doit veiller à la conservation des repères indiqués sur le présent plan.

Liste des points - RGF93-CC48 - LOT 16

MAT	X	Y
5002	1491285.38	7216415.78
5056	1491295.47	7216433.17
5057	1491296.02	7216417.20
5063	1491284.65	7216432.14
5069	1491289.49	7216432.97
5090	1491287.49	7216432.90
5091	1491295.54	7216431.17